

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-04-23**

**Présents : 16                    Votants : 19                    Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2022**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.

Résultats de clôture de l'exercice 2022 :

Fonctionnement : + 1 347 238.28 (+ 1 468 905.11 (résultat 2021) – 348 014.58 (part affectée à l'investissement) + 226 347.75 (résultat exercice 2022)

Investissement : - 247 771.94 (-329 890.58 (résultat 2021) + 82 118.64 (résultat exercice 2022).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier de la collectivité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME – MAIRIE DE ST-SORLIN EN VALLOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-04-23**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de M. Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 18 Pour : 18

**Présents :** Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE – Odile LABROY - Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE

**Procurations :** Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON Madame Agnès BELLAGAMBA a été désignée secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL - DRESSÉ PAR M. GUILLAUME LUYTON, MAIRE**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	1 318 854.37	1 545 202.12	963 512.53	1 045 631.17	2 282 366.90	2 590 833.29
Résultats reportés		1 120 890.53	329 890.58		329 890.58	1 120 890.53
<b>TOTAUX</b>	<b>1 318 854.37</b>	<b>2 666 092.65</b>	<b>1 293 403.11</b>	<b>1 045 631.17</b>	<b>2 612 257.18</b>	<b>1 311 726.82</b>
Restes à réaliser			76 515.00	126 847.00	76 515.00	126 847.00
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>1 318 854.37</b>	<b>2 666 092.65</b>	<b>1 369 918.11</b>	<b>1 172 478.17</b>	<b>2 688 772.48</b>	<b>3 838 570.82</b>

**Mme Laurence DELBECQ, préside le vote du compte administratif.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/04/2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

**13 AVR. 2023**

ID : 026-212603302-20230412-D02\_04\_23-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-04-23**

**Présents : 16                      Votants : 19                      Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 347 238.28 €  
Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 247 771.94 €

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 1 099 466.34 (1 347 238.28 – 247 771.94)

Déficit d'investissement reporté au 001 : 247 771.94

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 247 771.94.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** de procéder à l'affectation des résultats 2022 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-04-23**

**Présents : 16                      Votants : 19                      Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2023**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'augmenter les taux de taxe foncière de 1.56 et la taxe d'habitation de 0.41.

Taxe foncière bâtie : 30.65  
Taxe foncière non bâtie : 47.59  
Taxe d'habitation : 8.32

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** les nouveaux taux tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-04-23**

**Présents : 16                    Votants : 19                    Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 693 701.34 €  
Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 1 389 771.28 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve le budget primitif 2023 tel que résumé ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-04-23**

**Présents : 16                   Votants : 19                   Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Pour pouvoir recruter la personne qui va remplacer la secrétaire générale dont la date de départ à la retraite est le 1<sup>er</sup> juin il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide de créer un poste d'adjoint administratif au 1<sup>er</sup> juin 2023 à temps complet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-04-23**

**Présents : 16                      Votants : 19                      Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

**Rapporteur** : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver l'aménagement d'un terrain multisports dans le nouveau parc pour un montant de 32 712 € HT et de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Plan de financement :

Coût du projet :	32 712 € HT
Subvention ANS 50 % :	16 356 € HT
Participation commune 50 % :	16 356 € HT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** le projet d'aménagement d'un terrain multisports.

**Sollicite** l'attribution d'une subvention de l'ANS pour un montant de 16 356 € HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,  
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-04-23**

**Présents : 16                      Votants : 19                      Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : MODIFICATION SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

**Rapporteur** : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé d'approuver le projet de modification du système de vidéoprotection par l'ajout de 5 caméras pour un montant de 29 210 € HT et de solliciter des subventions auprès du FIPD, du Département et de la Région.

**Plan de financement :**

Montant du projet :	29 210 € HT
FIPD 20 % =	5 842 € HT
Département 30 % =	8 763 € HT
Région 30 % =	8 763 € HT
Part communale 20 % =	5 842 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** le projet de modification du système de vidéoprotection.

**Sollicite** l'attribution d'une subvention du FIPD pour un montant de 5 842 € HT.

**Sollicite** l'attribution d'une subvention du Département pour un montant de 8 763 € HT.

**Sollicite** l'attribution d'une subvention de la Région pour un montant de 8 763 € HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-04-23**

**Présents : 16                  Votants : 19                  Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

**Présents** : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BELLAGAMBA

**OBJET : TARIFICATION CANTINE**

**Rapporteur** : M. Dominique ESCURE

Compte tenu de l'importance des hausses du coût des énergies il est proposé une augmentation de 5 % des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

<u>Tarifs actuels</u>		<u>Nouveaux tarifs</u>
Primaire	4.50 €	4.73 €
Maternelle	4.40 €	4.62 €
Adulte	6.10 €	6.41 €
Majoré	7.00 €	7.35 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,  
Guillaume LUYTON